



RETOUR SUR LE CONSEIL DES PROFESSIONNELS DU 31 JANVIER

Le Conseil des Professions s'est réuni le 31 janvier 2025 pour débattre de points d'actualité, notamment dans les filières, et pour préparer tant le projet de résolution technique et professionnelle qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale que les prochaines Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB.

La préparation des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB

S'agissant des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB qui se tiendront à Clermont Ferrand du 24 au 26 juin prochains, les membres du Conseil des Professions ont commencé par faire un point sur la commercialisation des stands et la participation des exposants. Ils ont ensuite pris connaissance des évolutions apportées au site internet dédié à l'événement ainsi que des projets de communication renforcée sur ces Rencontres, en lien avec le BA notamment mais aussi dans la PQR, la radio et d'autres supports. Ils ont débattu sur les sujets les plus pertinents à proposer aux délégués au titre des ateliers transversaux. Ils ont souhaité ajouter le sujet du patrimoine, vu sous l'angle des savoir-faire spécifiques également adaptés à d'autres marchés que celui du patrimoine, ainsi que celui des matériaux bio sourcés dans le bâti ancien aux thèmes déjà listés qui étaient : l'intelligence artificielle au service de la production et du métier, le hors site, les sections professionnelles, la santé et sécurité au travail, l'évolution de la qualité dans la construction, et enfin, les outils à disposition des entreprises dont la RSE. Un choix sera fait parmi toutes ces propositions sachant que seuls 4 sujets

seront retenus pour les Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB.

Les questionnements filières

Côté filières, le Conseil des Professions a pris connaissance des réflexions des Métiers du Bois qui évoluent aujourd'hui au sein d'une filière où les forestiers ont pris beaucoup de place et où les entreprises de construction ne se sentent plus suffisamment prises en considération. Le Conseil est par ailleurs revenu sur une meilleure identification de la Couverture dans les Métiers. Les Présidents de Métiers ont également échangé sur la manière dont se déploie la vision politique des différentes filières qui ont parfois du mal à se structurer, comme c'est le cas dans les Métiers de la Pierre. La mise en place des démarches qualité pour l'installation des PAC et la ventilation a également été portée au débat.

Le développement des programmes CEE

Un point a ensuite été fait sur deux programmes CEE : le programme Oscar qui a été reconduit jusqu'à la fin 2025 afin d'avoir le temps de faire aboutir les projets en cours. Il s'agit aussi de renforcer l'animation de la communauté des

RAR (3200 professionnels) autour de la veille réglementaire, d'un quizz apprentissage, de webinaires d'information et d'une plateforme web dédiée, et également d'animer la communauté CAPEB qui compte 145 RAR départementaux et 14 régionaux. Un atelier « Artisans 2.0 » a eu lieu le 29 janvier en vue d'identifier des solutions de simplification et de nouveaux outils à développer, au travers notamment d'un annuaire des aides à la rénovation, d'un Chatbot, d'une base de données matériaux et équipements éligibles aux CEE, et de l'expérimentation Artisans. Celle-ci a fait l'objet de 177 dossiers dont 33 ont été finalisés et dont 40 ont été issus du Réseau CAPEB. Toujours concernant les CEE, le Conseil des Professions a pris connaissance d'un appel à programme qui a été lancé le 16 septembre dernier en vue de proposer des outils d'évaluation technique et économique des CEE et d'accompagner la mise en œuvre de solutions innovantes de rafraîchissement des bâtiments résidentiels ou tertiaires. Un consortium, constitué notamment de l'Ademe, du CSTB, de l'AQC et du Cerema, a déposé une réponse à cet appel après avoir présenté son projet de réponse à la CAPEB, lui proposant de participer au comité de partenaires qui serait mis en place si ce projet dit « ODICEE » était retenu.

(Suite p. 4)

COMMUNICATION

VALORISONS LES ARTISANS DU BÂTIMENT À L'OCCASION DE LA SAINT-VALENTIN !

Dans la droite de ligne de notre stratégie pour faire d'Artisans du bâtiment by CAPEB une marque de référence, nous profitons de toutes les opportunités qui s'offrent à nous pour susciter la curiosité des artisans et des particuliers et leur donner envie de consulter notre annuaire.

Ainsi, nous saisissons l'occasion de la Saint-Valentin, le 14 février prochain, pour humaniser notre campagne et mettre des visages sur ces artisans du bâtiment by CAPEB dont nous faisons la promotion. Notre objectif est que, le temps d'une journée, les artisans du bâtiment de la CAPEB deviennent leurs propres ambassadeurs et, sur le ton de l'humour et de la bienveillance, se prennent en photo dans leur cadre de travail, si possible en couple compte tenu du thème de la Saint-

Valentin. Car, en effet, nous poursuivons la promotion d'Artisans du bâtiment by CAPEB sur le même ton qui a prévalu pour son lancement : l'humour, l'humanité, la bienveillance.

Ainsi, le visuel que nous sponsoriserons sur nos réseaux sociaux tout au long de la semaine prochaine véhiculera le message suivant : « Nos artisans réparent tout sauf les cœurs brisés » – L'art de ne pas se tromper – Artisans du bâtiment by CAPEB.

Nous vous invitons à mobiliser tous ceux de vos



L'ART DE NE PAS SE TROMPER | ARTISANS DU BÂTIMENT
artisans-du-batiment-by-capeb.com

adhérents qui auront envie de jouer le jeu pour l'occasion et de nous adresser leur photo de couple que nous vous retransmettrons ensuite au sein d'un gabarit habillé aux couleurs de la campagne et qui reprendra ce même message (pensez à nous adresser aussi leur accord « droit à l'image »). Vous pourrez ensuite l'utiliser sur vos propres réseaux sociaux. En outre, un tirage au sort interne sera fait pour récompenser la meilleure photo avec, à la clé, un petit cadeau sympathique !

SOCIAL

→ COMPÉTENCES ET RECRUTEMENTS : MIEUX ACCOMPAGNER LES TPE AVEC FRANCE TRAVAIL

L'an dernier, la CAPEB et l'ensemble des organisations patronales du BTP ont signé une convention de partenariat avec France Travail dans le but d'améliorer l'appui aux entreprises en besoin de compétences. On rappellera ici que la convention commune doit permettre, en particulier, de renforcer l'accompagnement des TPE dans leurs besoins de recrutements.

Le 29 janvier, la feuille de route signée l'an dernier avec France Travail a été officiellement lancée dans le cadre d'un webinaire associant l'ensemble des acteurs concernés.

Christelle Rozier, administratrice confédérale et l'une des 3 chefs de file en charge de l'emploi au sein de la CAPEB, a rappelé à cette occasion les enjeux de l'artisanat du Bâtiment en termes de compétences, au regard de l'ampleur des marchés de la rénovation mais également d'une pyramide des âges défavorable et de jeunes générations qu'il faut convaincre de rejoindre les entreprises artisanales du bâtiment.

Pour faire face à ces enjeux, le partenariat que la CAPEB a signé avec France Travail prévoit de développer les synergies entre les réseaux et les référents régionaux sur les territoires, de promouvoir et d'améliorer l'attractivité des métiers de l'artisanat du bâtiment, d'accompagner le retour à l'emploi et de favoriser l'inclusion des publics en difficultés.

Rappelons que, fin octobre dernier, France Travail a lancé « France Travail Pro » précisément dans le but de mieux accompagner les entreprises dans toutes les étapes de leurs recrutements. Une initiative qui s'inscrit dans le droit fil de la constitution, il y a 10 ans, d'un corps de conseillers dédiés aux entreprises et qui reste, aujourd'hui, sous-utilisé et donc peu satisfaisant.

L'opérateur public a rappelé à cette occasion que ses services sont gratuits et plutôt vastes : recueil et amélioration des offres, présentations de candidats quand l'employeur ne vient pas se présenter lors des événements organisés en agence, formation préalable à l'embauche, recrutement par simulation, immersion découverte, accès à toutes les aides, nationales ou locales, ... Un service que France Travail entend démultiplier aujourd'hui.



ÉCONOMIE

→ LOGEMENT : LA FRANCE EST DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE

La FNAIM a publié fin 2024 son étude annuelle présentant un état des lieux du logement en France et en Europe.

Les principaux enseignements de cette étude confirment que la France se situe dans la moyenne européenne sur nombre de constats : le nombre de logements vacants (stable depuis 2017), le taux de propriétaires occupants (en baisse régulière depuis 2014) ou encore le nombre de transactions.

La FNAIM constate que ces transactions ont véritablement chuté dans l'ancien, reculant de 22,1 % en 2023, soit un niveau qui peine à atteindre celui de 2016 (869 000 ventes vs 843 000). Quant aux prix, leur évolution se situe dans la moyenne européenne, exception faite de la capitale, les prix parisiens étant beaucoup plus élevés qu'ailleurs en Europe.



Enfin, s'agissant de la construction neuve, la FNAIM constate que la France se situe dans une moyenne haute européenne (6 logements pour 1 000 habitants quand les pays du Sud n'atteignent que 2 logements pour 1 000 habitants). Seule la Finlande fait mieux (7,5 logements/1 000).

La FNAIM observe également que le nombre de mises en chantier reste plus important en France que chez nos voisins européens alors que les besoins diminuent, notamment sous l'effet d'un dynamisme démographique moindre et d'une fécondité en baisse régulière depuis 15 ans. Et de conclure que l'hexagone construit beaucoup au regard de ses besoins démographiques.

LOBBYING

→ LE PROJET DE LOI D'URGENCE POUR MAYOTTE ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

Les députés ont examiné le projet de loi d'urgence pour Mayotte la semaine dernière. La CAPEB avait déposé à cette occasion une dizaine d'amendements dont quatre ont été adoptés.

Outre le fait qu'ils étaient majeurs pour la reconstruction de l'île et la participation des entreprises artisanales du bâtiment à cette reconstruction, ces amendements permettaient également de cranter des principes essentiels pour toutes les petites entreprises du bâtiment, y compris en Métropole.

Il en va ainsi des propositions que nous avons faites concernant la sous-traitance et son encadrement. Grâce à nos interventions, les différents groupes politiques ont compris que l'encadrement de la sous-traitance permet aux TPE de mieux se positionner sur les marchés.

Mais, alors que nous avons obtenu gain de cause auprès des députés sur la limitation de la sous-traitance à 2 rangs, sur la participation des entreprises mahoraises à hauteur de 30 % du montant des marchés publics et sur la priorisation du recours aux TPE et artisans mahorais vis-à-vis des entreprises non mahoraises, les sénateurs ont tout détricoté en Commission.

Ainsi, l'ensemble des amendements CAPEB qui avaient été adoptés par l'Assemblée nationale ont été supprimés sous l'impulsion du gouvernement. Pour l'examen en séance publique, 13 amendements CAPEB ont été déposés, dont 10 amendements cosignés par l'ensemble d'un groupe parlementaire, qui reprennent 8 de nos propositions. Sur ces 8 propositions, 2 ont été adoptées et visent, d'une part, à intégrer les organisations patronales représentatives du bâtiment au sein du comité technique placé auprès du nouvel établissement public en charge de la reconstruction à Mayotte et d'autre part, à maintenir le principe de l'allotissement pour la passation des marchés publics. L'adoption d'un amendement de la rapporteur Isabelle Florennes (RDPI) a fait tomber tous les autres amendements proposés par la CAPEB pour favoriser la participation des artisans mahorais à la reconstruction en traitance directe notamment.



→ LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 EST ADOPTÉ

Le Projet de loi de finances adopté en Commission Mixte Paritaire a été porté en séance publique à l'Assemblée nationale ce lundi 3 février et, sans attendre le débat, le Premier ministre a engagé la responsabilité de son Gouvernement. La motion de censure déposée par les Insoumis n'ayant pas été adoptée, le Projet de loi de finances est ainsi réputé adopté dans cette version.

Le budget de MaPrimeRénov' est maintenu à hauteur de 2,3 Mds d'autorisations d'engagement mais les crédits de paiements sont en baisse. Certes, moins que prévu grâce à l'action de la CAPEB. La baisse des crédits de paiements devrait atteindre 460 millions, le ministère du logement affirmant que cette diminution doit être compensée par « une optimisation de la trésorerie [de l'Agence nationale de l'habitat], des avances accordées aux ménages, et de la gestion budgétaire, notamment s'agissant de la réserve budgétaire ». À suivre donc.

Côté TVA, une bonne et une mauvaise nouvelle : la Loi de Finances prévoit la suppression des formulaires CERFA sur les taux de TVA réduit (5,5 % sur la rénovation énergétique et 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien au profit des devis ou factures signés) que nous avons demandée. En revanche, elle acte la hausse de la TVA à 20 % sur les chaudières gaz THPE sans transition à 10 % comme nous l'avons plaidé. Le nouveau taux s'appliquera aux « prestations de rénovation énergétique comprenant la fourniture ou l'installation d'une chaudière susceptible d'utiliser des combustibles fossiles » mais ne s'appliquera pas « aux opérations ayant fait l'objet d'un devis daté, accepté par les deux parties et ayant donné lieu à un acompte encaissé avant le 1er mars 2025. »

Un autre point positif : le texte reprend la disposition que nous avons obtenue visant à exonérer de droits de mutation à titre gratuit les dons intra familiaux pour l'acquisition d'un logement principal ou pour la rénovation énergétique du logement principal, « dans la double limite de 100.000 euros par un même donateur à un même donataire et de 300.000 euros par donataire ». Là encore, c'est une demande que la CAPEB avait formulée.

Par ailleurs, le texte voté impose désormais un seul et unique seuil de franchise de TVA à 25 000 € (contre 4 seuils jusqu'ici) avec l'objectif tant de simplifier le dispositif que de lutter contre les distorsions de concurrence entre les petites entreprises qui supportent la TVA et les autres. Une mesure d'autant plus nécessaire que les niveaux de franchise ailleurs en

Europe sont bien plus bas, donnant ainsi un avantage concurrentiel aux entreprises qui en bénéficient.

À noter enfin, que l'inéligibilité des contrats d'apprentissage conclus dans les entreprises de 250 salariés et plus pour un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au moins au niveau 6 ne figure plus dans le texte. Il n'y a donc pas de changement concernant le cadre législatif actuel d'octroi du soutien à l'apprentissage.



17 000 PTZ

ONT ÉTÉ SOUSCRITS EN 2024 POUR L'ACHAT D'UN LOGEMENT ANCIEN SUR UN TOTAL DE 45 900 PTZ ACCORDÉS.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ PRESSE



Le Président de la CAPEB a été sollicité pour réagir aux consignes données par le ministre de l'Intérieur aux préfets, durcissant les conditions de régularisation des personnes étrangères en situation irrégulière et à la disposition de la Loi immigration prévoyant de régulariser des travailleurs sans papier dans les métiers en tension. Jean-Christophe Repon a rappelé à cette occasion que l'artisanat du Bâtiment a toujours accueilli toutes les compétences avec bienveillance mais qu'il ne s'agit pas là d'une demande de la CAPEB, d'autant que l'état de l'activité du secteur n'incite pas aujourd'hui les entreprises à recruter massivement. Il est revenu sur le cas des apprentis mineurs qui, une fois devenus majeurs, rencontrent des difficultés et leurs employeurs également. Une occasion

également d'évoquer l'attractivité des métiers du Bâtiment, question essentielle pour l'artisanat du Bâtiment.

[Réentendre ici son intervention sur RFI.](#)

Le Président de la CAPEB a pu, par ailleurs, s'entretenir avec France 2 pour expliquer l'état du secteur et présenter les problématiques de l'Artisanat du bâtiment. Cet échange téléphonique devait alimenter la chronique de Jean-Paul Chapel sur la chaîne et ses réseaux sociaux.

■ CESE

Ce lundi soir, la réunion hebdomadaire du Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales du CESE a permis d'évoquer la proposition de saisine relative à la santé au travail et pour laquelle Jean-Christophe Repon est pressenti pour être co-rapporteur, et celle relative à la complexité des aides de l'Union Européenne et la visibilité de l'action de l'UE. Le Groupe a également validé l'intervention qui sera prononcée en son nom le 11 février à l'occasion de l'anniversaire de la Loi de 2005 sur le handicap et qui fera l'objet d'une des deux plénières de la semaine prochaine.

■ RÉSEAU

Le Président confédéral participait mardi au Conseil d'administration de la CAPEB de

l'Orne. Il présidait le Conseil d'Administration confédéral qui se tenait en fin de semaine et participait en amont au groupe de travail décidé par le dernier Conseil pour préparer le congrès de la CAPEB du 11 avril prochain.

■ U2P



Le Conseil exécutif de l'U2P s'est réuni mercredi. Il est revenu évidemment sur les derniers actes parlementaires, l'engagement de la responsabilité du Gouvernement à plusieurs reprises et le vote du budget avec ses conséquences pour l'activité des entreprises et l'apprentissage notamment. Il a par ailleurs évoqué la commande du Premier ministre à la Cour des Comptes concernant la situation financière exacte des régimes de retraite.

À l'ordre du jour également, le compte rendu de l'échange du Président Picon avec la ministre des Comptes publics ainsi qu'un point sur les mandats de représentation de l'U2P.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Bilan carbone : une proposition collective

Le Conseil des Professions a par ailleurs accueilli en visio deux représentantes de la société WeCount qui proposent un programme de décarbonation sous la forme d'une formation et d'un accompagnement collectif de 4 mois en vue de la réalisation d'un bilan carbone pour 10 entreprises. Ce bilan carbone, en effet, est parfois exigé dans le cadre des marchés publics et pourrait l'être de manière plus fréquente à l'avenir. L'objectif de la démarche est d'élaborer, sur la base de l'exemple d'une dizaine d'entreprises volontaires, un guide sectoriel à l'usage des entreprises artisanales du bâtiment qui souhaiteraient réaliser un tel bilan.

La préparation du projet de résolution 2025

En amont du Conseil d'Administration du 6 février qui devait valider les projets de résolutions

soumis à l'Assemblée générale le 10 avril prochain, et ayant pris connaissance des résultats de la consultation du Réseau sur ces projets, le Conseil des Professions a arrêté les points essentiels qui seront intégrés dans le projet de résolution relatif aux questions techniques et professionnelles. Ce projet comporte plusieurs revendications relatives à la REP, notamment sur la nécessité de faire porter l'éco contribution sur les achats de matériaux pour les entreprises de bâtiment qui fabriquent des produits de construction afin de leur éviter de devoir adhérer à un éco organisme. Il s'agit aussi de lever les rigidités entre REP et les dispositifs « en silo » qui ne permettent pas aujourd'hui aux entreprises de disposer de solutions pragmatiques pour la gestion de leurs déchets. Enfin, la CAPEB souhaite également que les entreprises soient sécurisées quant au réemploi des déchets de bâtiment. Le projet évoque également la construction hors site qui devrait être considérée comme un

mode constructif adapté à certaines situations et non comme une option concurrente à la construction traditionnelle sur chantier.

Des points d'actualité

Enfin, le Conseil a fait un point sur les dernières actualités relative à la REP et en particulier sur l'Avis aux producteurs qui réintègre les charpentiers dans les producteurs qui doivent donc adhérer à un éco-organisme, et sur l'audition de la CAPEB au Sénat qui a permis de rappeler la nécessité d'aboutir à un dispositif opérationnel et acceptable pour les petites entreprises. Ce Conseil aura également évoqué les relations avec HB Développement concernant les travaux d'accessibilité et le respect des règles de l'art, le Titre professionnel MOF, l'évolution des pages métiers du BA, la création d'une rubrique entièrement dédiée aux Métiers dans le futur intranet du Réseau CAPEB, et les actions de communication conduites dans la perspective des WorldSkills 2025 notamment.